

musicales dans l'établissement, notamment par l'envoi d'une demande d'autorisation complétée ou déclarée en ligne sur le site www.sacem.fr et a conclu dans les 15 jours suivant la date de présentation, l'autorisant à procéder à procéder à ces diffusions musicales.

Le tarif réduit protocolaire (3) est applicable à l'exploitant justifiant de son adhésion à un organisme professionnel ayant conclu un protocole d'accord avec la SACEM. La réduction s'applique sur le seul Tarif Réduit.

Ces tarifs s'entendent pour l'utilisation d'un seul appareil de diffusion (chaîne HiFi ou TV ou jukebox). Pour l'utilisation de plusieurs appareils de diffusion de musique, le tarif est majoré de 50 %.

TARIF HT CAFES-RESTAURANTS SACEM 2018	(1) TARIF GÉNÉRAL	(2) TARIF RÉDUIT	(3) TARIF RÉDUIT PROTOCOLAIRE	ÉCONOMIE RÉALISÉE
Jusqu'à 2 000 HABITANTS				
Jusqu'à 30 places	467,08	373,66	269,03	198,05
De 31 à 60 places	537,14	429,71	309,29	227,85
De 61 à 100 places	617,70	494,16	355,80	261,90
Plus de 100 places	710,35	568,28	409,16	301,19
De 2 001 à 15 000 HABITANTS				
Jusqu'à 30 places	583,35	467,08	336,30	247,05
De 31 à 60 places	671,43	537,14	386,74	284,69
De 61 à 100 places	772,14	617,71	444,75	327,39
Plus de 100 places	887,95	710,36	511,46	376,49
De 15 001 à 50 000 HABITANTS				
Jusqu'à 30 places	788,19	630,55	454,00	334,19
De 31 à 60 places	906,43	725,14	522,10	384,33
De 61 à 100 places	1042,39	833,91	600,41	441,98
Plus de 100 places	1146,63	917,30	660,45	486,18
Plus de 50 000 HABITANTS				
Jusqu'à 30 places	1142,90	914,32	658,31	484,59
De 31 à 60 places	1314,31	1051,45	757,04	557,27
De 61 places à 100 places	1445,74	1156,59	832,74	613,00
Plus de 100 places	1590,33	1272,26	916,03	674,30
PARIS				
Jusqu'à 30 places	1742,16	1393,73	1003,48	738,68
De 31 à 60 places	2003,50	1602,80	1154,01	849,49
De 61 à 100 places	2203,84	1763,07	1269,41	934,43
Plus de 100 places	2424,21	1939,37	1396,34	1027,87

Ces tarifs sont cumulables et à moduler en fonction du nombre d'étoiles de l'établissement.

FORFAIT ÉTABLISSEMENT DE MOINS DE 10 CHAMBRES	(1) TARIF GÉNÉRAL	(2) TARIF RÉDUIT	(3) TARIF RÉDUIT PROTOCOLAIRE	ÉCONOMIE RÉALISÉE
	114,38	91,50	65,88	48,50

TARIF HT HOTELS DIFFUSION DANS LES PARTIES COMMUNES	(1) TARIF GÉNÉRAL	(2) TARIF RÉDUIT	(3) TARIF RÉDUIT PROTOCOLAIRE	ÉCONOMIE RÉALISÉE
la 11 ^e à la 19 ^e chambre	13,03	10,42	7,50	5,53
la 20 ^e à la 29 ^e chambre	12,29	9,83	7,08	5,21
la 30 ^e à la 39 ^e chambre	11,48	9,18	6,61	4,87
la 40 ^e à la 49 ^e chambre	10,70	8,56	6,16	4,54
la 50 ^e à la 149 ^e chambre	10,12	8,10	5,83	4,29
la 150 ^e et plus				
la 11 ^e à la 19 ^e chambre	7,19	5,75	4,14	3,05
la 20 ^e à la 29 ^e chambre	5,04	4,03	2,90	2,14
la 30 ^e à la 39 ^e chambre	2,01	1,61	1,16	0,85
la 40 ^e à la 49 ^e chambre	0,81	0,65	0,47	0,34
la 50 ^e à la 149 ^e chambre	0,33	0,26	0,19	0,07